

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail



Ministère de l'Hydraulique

**PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN-
FINANCEMENT ADDITIONNEL (PREMU-FA)**



TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN (E) SPECIALISTE EN SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE POUR L'OFFICE NATIONAL DE
L'ASSAINISSEMENT ET DU DRAINAGE (ONAD)**

FEVRIER 2020

1 CONTEXTE GENERAL DE LA MISSION

L'Etat de Côte d'Ivoire a obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA), d'un montant de 50 millions de dollars pour l'exécution du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU).

Ce projet qui consiste à réaliser des ouvrages hydrauliques (châteaux d'eau, bâches, forages, stations de traitement, exhaures, etc.), vise à accroître la production de l'eau potable dans cinq (5) centres urbains à savoir : Agboville, Béoumi, Bingerville, Korhogo-Ferkessedougou et Tiassalé-N'Zianouan-N'Douci.

L'exécution du PREMU, mis en vigueur le 17 mai 2017, a été jugée très satisfaisante. En effet, au 18 février 2019, soit vingt-et-un (21) mois après sa mise en vigueur, 95 % du crédit a été engagé avec un taux de décaissement de 53%.

Au regard du rythme d'exécution du projet et de sa performance en matière de décaissement, un financement additionnel d'un montant de 150 millions de dollars a été octroyé à l'Etat de Côte d'Ivoire par la Banque mondiale, pour étendre les bénéfices du projet. Ce financement permettra d'une part, de couvrir les besoins d'investissement qui n'avaient pas pu être pris en compte dans le projet initial, notamment dans les cinq (5) premiers centres urbains bénéficiaires et d'autre part, d'étendre le projet à quatre (4) autres centres urbains à savoir : Dabou, Songon, Issa et Niakaramadougou.

Ce projet inclut également le renforcement de l'appui à la réforme du secteur de l'hydraulique urbaine et l'optimisation des rendements de réseaux avec les technologies les plus innovantes.

Les travaux en cours et ceux prévus dans le cadre du financement additionnel vont accroître l'impact du projet par l'augmentation du nombre de bénéficiaires directement raccordés au réseau de distribution d'eau potable, augmenter la disponibilité de l'eau et restaurer un service continu à des populations qui en étaient jusqu'à présent partiellement ou totalement privées.

La hausse des consommations unitaires va entraîner une augmentation des volumes d'eaux usées principalement domestiques, pour lesquels il n'existe à ce jour que des dispositifs informels de collecte des matières de vidange dont les rejets ne sont pas contrôlés.

Pour garantir à long terme la durabilité des investissements, il a été envisagé une composante relative à l'accès à l'assainissement pour limiter les rejets d'eau usée sans traitement préalable et atténuer leurs impacts sur les ressources en eau et le cadre de vie des populations. Cette composante est mise en œuvre en collaboration avec l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD), agence d'exécution pour la

Composante B (Assainissement en milieu urbain) et qui en assure le suivi opérationnel et technique.

2 JUSTIFICATION DE LA MISSION

Mis en vigueur le 18 octobre 2019, le PREMU-FA vise à apporter de l'eau potable au plus grand nombre possible de bénéficiaires de façon durable.

Compte tenu des priorités immédiates et à moyen terme de la Côte d'Ivoire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ainsi que les interventions programmées des autres partenaires techniques et financiers, ce projet permettra le développement conjoint et coordonné de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des eaux usées dans les centres urbains bénéficiaires.

Le PREMU-FA ainsi défini est conforme au Programme Social (2019-2020) du gouvernement qui vise à fournir aux populations, l'accès aux services essentiels tels que le logement, l'eau potable, l'énergie, le transport et l'assainissement.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies, le gouvernement ivoirien et la Banque mondiale ont convenu de focaliser le PREMU-FA sur les composantes techniques suivantes :

- **Composante A** : Alimentation en eau en milieu urbain -
 - ✓ Activité A1-Travaux d'alimentation en eau potable dans les centres initiaux du projet. Les travaux à réaliser dans le cadre de cette activité concerneront le renforcement du système d'alimentation en eau potable dans les centres urbains de Béoumi, de Tiassalé-N'Douci et Sikensi, d'Agboville, de Bingerville, de Korhogo/Ferkessédougou ;
 - ✓ Activité A2-Travaux d'alimentation en eau potable dans les centres supplémentaires du projet. Les travaux à réaliser dans le cadre de cette activité concernent le renforcement du système d'alimentation en eau potable dans les centres urbains de Niakaramadougou, d'Issia, de Dabou et de Songon;
 - ✓ Activité A3- Etudes techniques détaillées préalables aux travaux ainsi que le suivi et le contrôle des travaux. Cette activité portera sur les études techniques des travaux prévus dans chaque centre urbain et les contrats de supervision de l'ensemble des travaux.

- **Composante B** : Assainissement en milieu urbain - Elle inclut les activités suivantes :
 - ✓ Activité B1-Elaboration d'une Stratégie sectorielle nationale de l'assainissement. Elle appuiera l'élaboration d'une stratégie nationale pour le secteur de l'assainissement pour marier la stratégie d'assainissement pour le milieu rural dont dispose déjà l'ONAD et la stratégie pour l'assainissement autonome (en cours d'élaboration par l'ONAD) et incorporer l'assainissement collectif par réseau d'égouts et de drainage en milieu urbain;
 - ✓ Activité B2 - Elaboration de Plans directeurs d'assainissement dans des villes sélectionnées. Cette activité concernera l'élaboration de plans directeurs d'assainissement pour les villes de Tiassalé/N'Douci, Sikensi, Agboville, Dabou, Issia et Béoumi. Dans le cadre du PREMU-FA, cette activité porte sur l'élaboration des études techniques et des études environnementales et sociales préalables aux travaux pour chacune des villes précitées;
 - ✓ Activité B3 - Construction d'installations WASH dans les écoles et les centres de santé. Cette activité comprendra la construction ou la réhabilitation de latrines/toilettes séparées par genre et des installations de lavage des mains dans environ 375 écoles et 50 centres de santé dans huit centres bénéficiaires du projet que sont Tiassalé-N'Douci-Sikensi, Agboville, Bingerville, Béoumi, Issia, Niakaramadougou, Korhogo-Ferkessedougou, Dabou et les localités qui leur sont rattachées;
 - ✓ Activité B4 - Campagnes de promotion de l'hygiène. Cette campagne de sensibilisation communautaire à l'hygiène qui sera élaborée et déployée comprendra non seulement des messages spécifiques à destination des écoles concernées par le projet mais aussi un focus sur la gestion de l'hygiène menstruelle.
- **Composante C** : Renforcement du secteur de l'eau en milieu urbain par des appuis au Ministère de Hydraulique, à la Direction de l'hydrologie, à l'ONEP et un appui à l'amélioration de la performance du secteur en matière d'efficacité financière et opérationnelle.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution du projet, le PREMU-FA s'est vu classé en catégorie « B » selon les critères

de catégorisation environnementale et sociale de la Banque mondiale, en accord avec la législation nationale. A l'instar du projet parent, trois (3) politiques opérationnelles de sauvegardes environnementale et sociale ont été déclenchées à savoir : la PO 4.01 « Evaluation environnementale », la PO 4.11 « Ressources culturelles physiques » et la PO 4.12 « Réinstallation involontaire ».

En conséquence, les instruments de sauvegardes préparés pour le PREMU initial, notamment le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ont été actualisés dans le cadre du financement additionnel.

Le gouvernement, à travers la signature d'une convention d'assistance et de coordination entre la cellule de coordination du PREMU initial (logée au PRICI) et le Ministère de l'Hydraulique, a confié à ladite cellule, la coordination et la gestion des activités du PREMU-FA. Elle inclut la responsabilité de la supervision des aspects de sauvegardes environnementales et sociales, en conformité avec les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et les lois ivoiriennes en vigueur en matière de protection de l'environnement.

Afin d'assurer un meilleur suivi de la gestion environnementale et sociale des investissements de la composante B relative à l'assainissement en milieu urbain, le gouvernement en accord avec la Banque mondiale se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un (e) spécialiste en sauvegarde environnementale pour l'ONAD.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil du (de la) spécialiste en sauvegarde environnementale ainsi que les dispositions administratives liées à la fonction.

3 TACHES ET RESPONSABILITES

Placé sous l'autorité du Coordonnateur, et sous la responsabilité du chargé de projet de l'ONAD sur le PREMU-FA, le (la) spécialiste en sauvegarde environnementale sera responsable de l'intégration et de la gestion des aspects environnementaux dans la planification et l'exécution des activités de la composante B « assainissement en milieu urbain ».

Il/elle devra s'assurer de la mise en œuvre des tâches assignées à l'ONAD dans le cadre de sa mission de suivi environnemental de la composante B du projet, conformément à la convention d'appui la liant à la cellule de coordination du PREMU-FA.

Il/elle veillera également au respect des prescriptions environnementales et sociales et apportera son appui/conseil à toutes les activités de la composante B du projet nécessitant la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans leur mise en œuvre, notamment la planification des activités environnementales ; la revue qualité et la validation des instruments de sauvegarde préparés ; le suivi et l'évaluation de l'exécution des mesures environnementales et sociales.

4 PRINCIPALES MISSIONS

De façon spécifique, le/la spécialiste aura pour mission de :

- contribuer à l'appropriation et à la divulgation des instruments de sauvegarde environnementale, notamment le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et les Evaluations Environnementales et Sociales Stratégiques (EESS) ainsi que les autres études spécifiques (CIES, audit environnemental et social, etc.) auprès de l'équipe de l'ONAD impliquée dans la mise en œuvre du projet ainsi que les parties prenantes du projet (structures techniques, mairies, populations, entreprises chargées de travaux, missions de contrôle, etc.) ;
- participer au processus de screening ou sélection environnementale et sociale des activités de la composante B du PREMU-FA;
- élaborer les termes de référence pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales ;
- participer au processus de sélection des prestataires devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale et sociale ;
- faire la revue des rapports de sauvegarde environnementale préparés par les prestataires ;
- faire valider les rapports de Constats d'Impact environnemental et Social (CIES) et d'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) ;
- s'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des politiques opérationnelles de sauvegarde environnementale de la Banque mondiale dans la conduite des activités de la composante B du projet;
- participer à la préparation et à l'insertion des clauses environnementales et sociales dans les dossiers d'appels d'offres ainsi que dans les contrats /marchés des entreprises en charge des travaux et des missions de contrôle ;
- s'assurer de l'élaboration du PGES-Chantier, du Plan Assurance Environnement (PAE), du Plan Hygiène-Santé-Sécurité (PHSS), du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et du Plan de Gestion et d'Elimination des

Déchets (PPGED) par les entreprises en charge des travaux et de leur approbation par les missions de contrôle ;

- s'assurer de la mise en œuvre effective du PGES, du PHSS, PPSPS et du PPGED et des séances d'information et de sensibilisation des populations;
- veiller à l'exécution des activités relatives aux campagnes de sensibilisation et de promotion de l'hygiène prévues dans le cadre de la composante « assainissement en milieu urbain » auprès des populations ciblées ;
- collaborer avec le spécialiste en sauvegarde environnementale de la cellule de coordination du PREMU-FA pour évaluer, réexaminer et contrôler en liaison avec l'ANDE, la conformité des activités avec le CGES ainsi que tout autre instrument de sauvegarde élaboré pendant la mise en œuvre du projet;
- préparer et transmettre à la cellule de coordination, en collaboration avec la spécialiste en sauvegarde environnementale de la cellule de coordination du PREMU-FA, des rapports trimestriels et annuels de suivi des aspects environnementaux et sociaux de la composante assainissement du projet;
- analyser les données (rapports mensuels) du suivi environnemental des missions de contrôle et proposer des mesures d'amélioration de la gestion environnementale des activités de la composante B du projet ;
- contribuer à la vulgarisation du mécanisme de gestion des plaintes du projet ;
- participer à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegarde environnementale) issues des missions d'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale sur le projet ;
- toute autre responsabilité ou tâche qui pourrait lui être confiée par le coordonnateur allant dans le sens de l'amélioration du suivi du projet et la réalisation des objectifs de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD).

5 PROFILS DU/DE LA SPECIALISTE

5.1 Qualifications et expériences requises

Le ou la spécialiste en sauvegarde environnementale devra :

- avoir un diplôme d'étude supérieure (au moins BAC + 5 années) en gestion de l'environnement, sciences de la nature (écologie, biologie, botanique, foresterie, etc.), géographie ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant l'environnement comme base. Il/elle doit justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la gestion environnementale et sociale de projets de développement en milieu urbain ou rural ;
- ou avoir un diplôme d'étude supérieure (BAC + 4 années) en gestion de l'environnement, sciences de la nature (écologie, biologie, botanique, foresterie,

hydraulique, etc.), géographie, ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant l'environnement comme base. Il/elle doit justifier d'une expérience confirmée de dix (10) ans minimum dans la gestion environnementale et sociale de projets de développement en milieu urbain ou rural;

- avoir participé en tant qu'expert environnementaliste à au moins cinq (05) missions spécifiques de suivi ou de surveillance environnementale et sociale de projets ou programmes financés par la Banque mondiale ou d'autres partenaires techniques et financiers ;
- avoir conduit au moins deux (02) missions spécifiques d'évaluation environnementales et sociales (CGES, CIES, EIES, CPR, PAR, audit, etc.) de projets d'infrastructures;
- avoir des formations complémentaires en HSE serait un atout.

5.2 Aptitudes et qualités

Le (la) spécialiste à recruter doit :

- être familiarisé(e) avec les textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegarde environnementale ;
- être familiarisé(e) avec les politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière de sauvegarde environnementale et sociale, ainsi que des politiques environnementales et sociales des autres partenaires techniques et financiers ;
- être capable de travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe;
- pouvoir travailler de concert avec sa hiérarchie tout en gardant une certaine autonomie;
- être organisé(e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, etc.).

6 DUREE DU CONTRAT

Le/la spécialiste en sauvegarde environnementale interviendra à temps plein dans le cadre de sa fonction.

La durée du contrat du (de la) spécialiste en sauvegarde environnementale de l'ONAD est d'un (1) an renouvelable sur la durée du projet et conformément aux dispositions du contrat qu'il/elle aura signé avec le Coordonnateur du PREMU-FA en accord avec la Banque mondiale. Le renouvellement ne peut intervenir que si ses états de service sont

satisfaisants pour le projet et pour la Banque mondiale. La durée du projet est de quatre (04) ans.

7 METHODE DE SELECTION

Le ou la spécialiste en sauvegarde environnementale sera recruté (e) sur la base de ses qualifications académiques et expériences professionnelles pertinentes, et de sa capacité à réaliser la mission.

La procédure de sélection sera conduite conformément aux Directives de sélection et emploi des consultants individuels définie à la Section VII du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale, notamment des Crédits et Dons de l'IDA, (édition juillet 2016) : les méthodes de sélection agréées pour les services de consultants en ses articles 7.34 à 7.39.

8 DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette offre sont prié(e)s de préparer un dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- une lettre de motivation manuscrite adressée au Coordonnateur du PREMU-FA;
- un curriculum vitae (CV) détaillé qui présente au mieux l'expérience du/de la candidat (e) pour la fonction avec des références précises;
- les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV;
- la photocopie du/des diplômes requis.

Le dossier devra être déposé sous plis fermé avec la mention "Recrutement d'un (e) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale au plus tard le XXXX 2020 à XXX h YYY mn précises à l'adresse suivante :

Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de
Côte d'Ivoire (PRI-CI) sise aux II Plateaux – Vallons, Cité LEMANIA, lot N°
1802
08 BP 2346 Abidjan 08 COTE D'IVOIRE
Tél : (225) 22 40 90 90 /91 - 22 41 47 74 Fax : (225) 22 41 35 59